REVENDICATIONS

1. Procédé de réparation d'une paroi de cuve (4) de transport et/ou de stockage de gaz naturel liquéfié, la paroi de cuve (4) comprenant au moins une membrane (6) et une pluralité de renforts (12), la membrane (6) comprend une pluralité d'ondes (7) dans au moins une desquelles est disposé au moins un renfort (12), le renfort (12) s'étend dans une direction d'allongement principale et comprend au moins une paroi externe (17) qui délimite une cavité (18) du renfort (12), procédé de réparation au cours duquel, à au moins une étape, on découpe le renfort (12) suivant une direction sécante à sa direction d'allongement principale de telle sorte à former au moins une première portion de renfort (24) et une deuxième portion de renfort (25) séparables de la paroi de cuve (4), à une autre étape, on substitue la première portion de renfort (24) et la deuxième portion de renfort (25) par au moins deux portions de remplacement (27) et à une autre étape, on insert un manchon (28) dans la cavité (18) des au moins deux portions de remplacement (27).

2. Procédé de réparation selon la revendication 1, dans lequel la pluralité de renforts (12) comprend un renfort adjacent (33) au renfort (12) découpé, le renfort adjacent (33) étant aligné le long de la direction d'allongement principale, procédé au cours duquel on enfile le manchon (28) dans le renfort adjacent (33) préalablement au positionnement de la portion de remplacement (27).

3. Procédé de réparation selon la revendication 2, au cours duquel on bloque le manchon (28) dans le renfort adjacent (33).

4. Procédé de réparation selon la revendication 1 ou 3, au cours duquel on insère le manchon (28) dans la cavité (18) des portions de remplacement (27) postérieurement au positionnement de ces portions de remplacement (27) sur la paroi de cuve (4).

5. Procédé de réparation selon la revendication précédente, au cours duquel on translate le manchon (28) suivant la direction d'allongement principale du renfort (12), depuis le renfort adjacent (33) jusque dans les cavités (18) des portions de remplacement (27).

6. Procédé de réparation selon la revendication précédente, au cours duquel on bloque le manchon (28) dans les cavités (18) des portions de remplacement (27).

7. Procédé de réparation selon la revendication 2 et 6, au cours duquel on ferme une cavité (18) du renfort adjacent (33), pour empêcher le manchon (28) de translater dans celle-ci.

8. Procédé de réparation selon l'une quelconque des revendications précédentes, au cours duquel préalablement à l'étape de découpe du renfort (12), on retire une portion (P) de membrane (6) positionnée en regard du renfort (12).

9. Procédé de réparation selon la revendication 7, au cours duquel on solidarise une tôle de réparation (32) de la membrane (6) en regard du renfort (12).

10. Kit de réparation d'une paroi de cuve (4) de transport et/ou de stockage de gaz naturel liquéfié, comprenant au moins deux portions de remplacement (27) destinées à remplacer au moins un renfort (12) de la paroi de cuve (4), au moins un manchon (28) destiné à relier mécaniquement les deux portions de remplacement (27) et au moins un dispositif de fermeture (34) configuré pour obturer une cavité (18) d'un renfort adjacent (33) à l'une des portions de remplacement (27).

11. Kit de réparation selon la revendication 10, comprenant au moins un moyen de blocage (31) du manchon (28) par rapport aux portions de remplacement (27).

12. Cuve de transport et/ou de stockage de gaz naturel liquéfié pour un navire, comprenant une paroi de cuve (4) et au moins un kit de réparation selon l'une quelconque des revendications 10 ou 11, dans laquelle les portions de remplacement (27) sont rendues solidaires de la paroi de cuve (4) par le manchon (28), les portions de remplacement (27) étant couvertes par au moins une tôle de réparation (32).